



Alerte à la fraude au CPF !

Pour utiliser votre compte formation, un seul site officiel : moncompteformation.gouv.fr. Pour éviter d'être piraté, ne communiquez jamais vos identifiants (numéro de sécurité sociale ou mot de passe). Vous devez rester la seule personne à pouvoir accéder à votre compte. Dans le cas contraire, vos droits à formation pourraient être piratés. Soyez attentifs aux tentatives d'arnaques (sollicitations répétées, parrainages, offres d'emploi trompeuses).

Comment signaler une escroquerie sur Mon Compte Formation ?

L'arnaque à Mon Compte Formation (CPF) démarre généralement par un appel téléphonique, l'envoi d'un mail ou d'un sms, d'une personne prétendant appartenir à la plateforme « Mon Compte Formation » ou à un autre organisme. L'escroc vous demande votre numéro de sécurité sociale pour accéder à votre compte formation. Il peut également demander votre mot de passe ou bien créer directement un compte par téléphone avec vous. Une fois la connexion effectuée, il peut vous inscrire, avec ou sans votre consentement, à une formation factice ou frauduleuse.

Dans certains cas, l'escroc connaît déjà vos nom, prénom et numéro de Sécurité sociale. Vous découvrez alors une inscription à une formation à votre insu en vous connectant à votre compte formation.

Il vous est aussi peut-être arrivé de recevoir des appels téléphoniques vous proposant des offres de formation. Si le démarchage téléphonique n'est pas une pratique illégale, sachez cependant que ni la Caisse des Dépôts ni aucune autre autorité publique ne vous proposera de souscrire à une offre. En cas de doute (ou, à plus forte raison, de démarchage insistant, voire agressif), nous vous conseillons de ne pas donner suite.

Comment savoir si vous êtes victime d'une escroquerie ?

Vous êtes victime d'une escroquerie si :

- vous avez été inscrit(e) à une formation à votre insu,
- vous n'arrivez plus à vous connecter et pensez avoir été piraté(e),
- vous avez communiqué votre identité et votre numéro de Sécurité sociale à un organisme suspect.

Vous êtes victime d'une escroquerie : que faire ?

S'il est avéré que vous êtes bien victime d'une escroquerie, le site du CPF vous donnera la marche à suivre :

- le lien internet : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-signaler-une-escroquerie-sur-mon-compte-formation>
- le QRcode (à scanner pour accéder directement à la page) :



Pour en savoir plus : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/campagnes-escroqueries-compte-personnel-formation-cpf>